

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 92 (1947)
Heft: 1

Artikel: L'esprit de l'armée
Autor: Vallière, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'esprit de l'armée

« On peut dire que le soldat suisse a incarné pendant des siècles l'honneur militaire, le courage individuel, la cohésion du rang, la discipline collective. Il a incarné aussi la fidélité au serment ; et celle-ci n'eut pas de limites. »

Général P. E. BORDEAUX¹.

Pour comprendre l'esprit de l'armée suisse, il faut remonter le cours des siècles, jusqu'à la première alliance. On découvrira alors dans les guerres d'indépendance, les principes immuables sur lesquels, dès l'origine, s'est édifiée notre défense nationale : *l'obligation de servir, les armes et l'équipement au domicile du milicien, l'instruction militaire préparatoire et l'entraînement physique de la jeunesse.* Ces principes ont créé, au XIV^e siècle, une conception nouvelle du service armé, pendant longtemps particulière à la Confédération suisse, en opposition avec le service volontaire des armées de mercenaires qui a été celui de tous les Etats européens, jusqu'à la Révolution française.

Tout en gardant un caractère féodal marqué pendant la période héroïque, de 1291 à 1515, c'est-à-dire de la première alliance à Marignan, les milices cantonales étaient seules à représenter *le peuple en armes* parmi les nations d'alors. Organisation, armement, instruction, formations tactiques étaient conformes aux aptitudes, au tempérament combattif des populations de l'ancienne Confédération des Hautes Ligues. Leurs

¹ *La Suisse et son armée dans la guerre mondiale (1914-1919).* Payot-Paris 1931.

méthodes de combat, adaptées au terrain, la souplesse et la rapidité de leurs mouvements, une discipline plus rigoureuse qu'ailleurs, en faisaient des adversaires redoutables. Leur volonté de résistance s'appuyait sur les Alpes, forteresse naturelle renforcée par des ouvrages qui barraient l'entrée des vallées et les grands passages.

Le massif du Gothard leur apparaissait déjà comme le bastion central, le refuge de leur indépendance. Une valeur symbolique s'est attachée à ce réduit de granit, d'où s'échappent trois fleuves qui coulent vers trois mers, à cette route qui fut longtemps seule à relier le nord et le sud de l'Europe, l'Allemagne à l'Italie, et dont ils avaient la garde. Voie économique et militaire, indispensable à leur existence, par laquelle ils échangeaient leurs produits avec Côme, Milan, Venise, Gênes. Ils firent de Bellinzone, au XIV^e siècle, une forteresse, un barrage de la vallée du Tessin, pour couvrir cette route qui, au temps de leur grande puissance, facilita leurs invasions en Haute Italie. Cette voie de victoires et de conquêtes passa par Pavie en 1512, par Novare en 1513, elle s'arrêta en 1515, à Marignan.

L'histoire militaire de l'Ancienne Suisse est incompréhensible si l'on ignore l'esprit des premiers confédérés, si l'on oublie que la Suisse est née au moyen âge, d'une convention militaire, et qu'elle a porté pendant des siècles l'empreinte de cette époque tourmentée et grandiose qui a donné à l'Occident chrétien une vie sociale, une unité spirituelle jamais retrouvées dans la suite.

La jeune Confédération des guerres d'indépendance et d'expansion vers les frontières naturelles, vivait sous le régime féodal, que les fondateurs de l'alliance de 1291 n'ont pas songé à modifier, encore moins à supprimer, système économique et social qui avait sauvé l'Europe de l'anarchie, après la période d'insécurité et de désordre des grandes migrations de peuples et des invasions barbares. Le 1^{er} août 1291, qui marque la naissance de l'armée des Suisses, n'était pas une révolution de ca-

ractère social, mais la constitution, au milieu du « Saint Empire romain de nation germanique », d'une alliance de communautés indépendantes. Dès la première heure, les cadres militaires ont été formés, tout naturellement, par la noblesse féodale et par les propriétaires fonciers de condition libre, élite dirigeante des trois vallées. Cette petite et moyenne noblesse, attachée au sol, adversaire des grands féodaux étrangers vassaux des ducs d'Autriche et de l'empereur, était toute désignée pour prendre la direction du mouvement d'émancipation. La chevalerie était une classe sociale dont l'éducation était avant tout guerrière, dès l'enfance ; les seigneurs féodaux vivaient simplement, dans la Suisse primitive, cultivaient leurs terres, on les voyait aux champs tenir les cornes de la charrue. Ils possédaient l'expérience que donnent les voyages, savaient plusieurs langues, avaient étudié dans les universités célèbres : à Bologne, à Paris, à Cologne, s'étaient battus pour le pape ou l'empereur. Le peuple les considérait comme des chefs nés, par leur prestige de chevaliers, leur autorité incontestée. Les Suisses ont eu le mérite de leur confier le commandement. Gens avisés et pratiques, les Confédérés entendaient utiliser rationnellement les forces dont ils disposaient, mettant chacun à la place correspondant à ses aptitudes spéciales.

Pendant la guerre de Morgarten qui a duré près de dix ans, le commandement s'est partagé entre le baron Jean d'Attinghausen, chevalier, fils du landamman d'Uri, Messire Werner Stauffacher, landamman de Schwyz, le chevalier Henri de Malters, amman ou maire de Stans, et Messire Rodolphe d'Oedisried, landamman d'Unterwald. Parmi les capitaines des enseignes des trois vallées nous trouvons les chevaliers Conrad de Silinen, Henri de Rudenz, Pierre de Spiringen, Nicolas de Sarnen, Jean de Waltersberg, Henri de Winkelried, Conrad de Moos, Nicolas de Wisseron. Tous avaient guerroyé à l'étranger. Ils conduisirent leurs paysans et leurs serfs à la victoire, à Morgarten et à Alpnach. Les magistrats et les chefs, landammans et capitaines du pays, étaient choisis dans la

classe des chevaliers. Ils présidaient les assemblées de la Lands-gemeinde.

La guerre contre l'Autriche dura près de quatre-vingts ans, et se termina à Sempach et à Næfels, par la défaite et la mort du duc Léopold. A Sempach, les chevaliers Pierre de Gundoldingen, avoyer de Lucerne, Siegrist de Diesselbach, Arnold de Winkelried, petit-fils de celui de Morgarten, tombèrent pour le salut commun, à la tête de leur peuple.

Dans les guerres de Mulhouse, de Waldshut, de Bourgogne, de Souabe, d'Italie, au XIV^e et au XV^e siècle, les féodaux continuèrent à exercer les hautes charges militaires, dans les treize cantons et leurs alliés, chez le prince évêque de Bâle, le prince abbé de Saint-Gall, dans le comté de Neuchâtel. A Morat, le seul des chefs supérieurs confédérés qui n'appartenait pas à la noblesse, Hans Waldmann, de Zurich, fils d'un laboureur de Blickensdorf, fut armé chevalier avant la bataille par le comte de Thierstein, de Soleure, en présence du comte de Gruyères, chef de la cavalerie des Suisses, du comte d'Aarberg-Valangin, des barons de Hohensax et de Bonstetten, des chevaliers Jean de Hallwyl, Gaspard de Hertenstein, Jean d'Erlach, Rodolphe de Vuippens, Rodolphe de Reding, Guillaume de Diesbach, Georges de Stein, Guillaume de Faussigny, Albin de Silinen, officiers supérieurs des contingents cantonaux et alliés. Le chevalier Adrien de Bubenberg communiquait à la garnison de Morat son indomptable énergie.

Mais il n'y avait aucun exclusivisme dans ce privilège du commandement. A l'école des chevaliers, une nouvelle classe de chefs, sortis de la bourgeoisie des villes, de l'artisanat et de la paysannerie, s'était formée sur les champs de bataille, hommes d'une énergie farouche, conscients de leur valeur, caractères bien trempés. Citons Heini Wolleb, d'Uri, tombé au combat de Frastanz ; Pierre Dürr, de Zurich, armé chevalier après son exploit de Krahenstein ; l'amman Kætzi, de Schwyz ; Gaspard Roust, de Zurich qui gagnèrent leurs éperons d'or dans les campagnes d'Italie ; Pierre Kolin, de Zug, le héros

d'Arbedo ; Stanga le vainqueur de Giornico ; Wala, de Glaris ; Frischhans Theilig, Petermann Rysig, de Schwyz, le conquérant de Domo d'Ossola, Benedict Hugi, le défenseur de Dornach et tant d'autres guerriers intrépides. L'esprit chevaleresque était contagieux ; le simple piquier ou le hallebardier cherchait à égaler son capitaine en vaillance. Cette émulation était une source constante de hauts faits. Dans leurs rapports de combat, les officiers employaient les mots « preux » et « chevaleresque » pour désigner les hommes qui s'étaient distingués devant l'ennemi. Les adversaires des Suisses rendaient souvent hommage à cette bravoure. Ainsi ce témoin de la bataille de Saint-Jacques, Schamdocher : « Les Suisses combattirent comme des hommes, se défendirent comme des héros et se firent tuer comme des chevaliers ». Un autre spectateur de cette lutte surhumaine, Aeneas Sylvius Piccolomini, plus tard pape sous le nom de Pie II, en a laissé un récit en latin : « Lions à l'heure de la mort, insensibles à la douleur, les Suisses combattaient encore avec des flèches plantées dans la poitrine, les mains coupées, tombés sur les genoux, d'autres arrachaient de leur corps les traits sanglants pour les lancer sur leurs ennemis... » Devant cette résistance qui ne cessa qu'avec la dernière vie, le Dauphin de France renonça à pousser plus avant une victoire si chèrement achetée ; il avait perdu 8000 hommes. Il déclara « qu'il n'avait jamais ouï parler d'un peuple plus dur et qu'il ne voulait pas le tenter davantage ». Il comprit que si 1500 hommes en avaient arrêté 40 000 un jour entier, il ne parviendrait jamais à venir à bout des 60 000 hommes que les Cantons pouvaient lui opposer ; l'armée des Armagnacs leva le camp et repassa la frontière.

Le gain moral de Saint-Jacques fut considérable. L'historien français de Barante le caractérise très justement : « Les nobles capitaines qui avaient vu tant de guerres et assisté à tant de batailles contre les Anglais et les Bourguignons disaient que jamais ils n'avaient rencontré des gens de si grande défense, si ardents à l'attaque, si téméraires pour aban-

donner leur vie, sachant si bien manier la longue pique et la pesante hallebarde. Là commença la grande renommée des Ligues suisses : elles avaient montré ce qu'elles valaient en combattant contre la fleur des capitaines de France et d'Angleterre et sous les yeux des pères du concile de Bâle qui s'en allèrent après, dans les divers Etats de la chrétienté, publiant cette vaillance dont ils avaient été témoins »¹.

Le roi de France offrit la paix aux Suisses. Elle fut signée le 28 octobre 1444, à Ensisheim, en Alsace, et suivie d'une alliance franco-suisse avantageuse aux deux pays.

* * *

Quel était le secret de cette force morale, de cet esprit qui animait le soldat des Cantons ? Faut-il en chercher les causes, avant tout, dans l'organisation, la préparation matérielle à la guerre, dans l'entraînement physique des Suisses dès l'enfance ; leur armement, leur tactique pouvaient-ils seuls expliquer leurs succès ? Car, dans tous ces domaines, ils étaient supérieurs à leurs adversaires et en avaient pleine conscience. Nous ne croyons pas, cependant, que ces avantages très réels auraient suffi à faire d'eux les meilleurs fantassins d'Europe, les « invincibles » du XV^{me} siècle, ceux que le roi Louis XI appelait « les plus redoutables combattants de la chrétienté ».

Ce qui donnait une âme collective à cette infanterie, comme à la cavalerie de l'époque héroïque, c'était avant tout l'union, la collaboration des classes, l'amour passionné de l'indépendance, et la foi religieuse, réconfort et refuge dans la détresse. De toutes les forces morales, c'était la plus solide, celle qui incline le cœur vers le renoncement, vers le sacrifice, qui fait accepter la mort et rassure l'agonie. Le christianisme est le roc sur lequel la Suisse est fondée, la ligne de force de son histoire. C'est à lui que nous devons une âme commune,

¹ G. de Barante : *Histoire des ducs de Bourgogne*. 4^{me} édition. Tome VII, p. 204-205.

une civilisation, l'unité spirituelle. C'est dans la conception chrétienne de patrie, d'autorité, de famille, de propriété, de vie sociale, que les Suisses ont toujours trouvé l'union et la paix intérieure. L'ancienne Suisse, le pays des Hautes Ligues, reposait sur une base plus morale que politique, sur *l'esprit chrétien* surtout, qui était aussi *l'esprit chevaleresque, le respect de la foi jurée, l'honneur*. Le soldat en était pénétré. Les Suisses aimait à proclamer qu'ils étaient un peuple chrétien. Ils portaient les marques de l'Eglise sur les parchemins des alliances, la croix et les saints emblèmes sur leurs drapeaux et sur leurs pourpoints. Ils priaient avant de se battre, à deux genoux, prosternés vers la terre, les bras étendus.

Quand, de 1939 à 1945, la menace rôdait à nos frontières, quand l'inquiétude se répandait dans le pays, le général Guisan a toujours trouvé dans la tradition religieuse de notre armée, la consigne qui aide à vaincre le doute ou le découragement, la préparation spirituelle qu'il faut placer plus haut que la préparation matérielle. Dans son ordre du jour du 6 juin 1940, il évoque le souvenir de « nos pères qui fléchissaient le genou devant Dieu avant chaque bataille... Si, jusqu'à maintenant, la Suisse a échappé aux horreurs de l'invasion, elle le doit avant tout à la protection divine. Il faut que le sentiment religieux soit entretenu vivant dans les coeurs, que le soldat joigne ses prières à celles de sa femme, de ses parents, de ses enfants ».

Cette tradition chrétienne qui s'est conservée jusqu'à nos jours a été, en quelque sorte, codifiée par le *Covenant de Sempach* en 1393, le plus ancien règlement militaire des Confédérés : « Puisque Dieu Tout-puissant a déclaré les Eglises ses demeures, et qu'il a renouvelé et augmenté le salut du genre humain par son fils, notre volonté est qu'aucun des nôtres n'ose pénétrer par effraction dans les Eglises, couvents, chapelles, incendier, saccager, forcer et piller quoi que ce soit dans les édifices religieux, sous peine de mort. » Ce code s'est inspiré des plus grandes vertus chrétiennes : justice, pitié, charité, fraternité, respect de la personne humaine.

L'admirable code de la chevalerie, basé sur les mêmes principes et sur la loyauté, l'horreur du parjure, la protection des faibles, la fidélité au serment, était devenu la loi pour tous ceux qui portaient l'insigne de la croix blanche. Il a influencé la vie publique et la tradition guerrière des Suisses, plus qu'aucun autre peuple. Le rôle d'une élite préparée aux responsabilités du commandement, a été décisif dans la formation de la puissance militaire des Suisses, pour la sauvegarde et le maintien de leurs libertés.

* * *

On peut suivre la tradition militaire à travers les siècles, comme un mot d'ordre que se transmettent les générations. L'éducation du peuple par les vertus désintéressées du soldat, a survécu à tous les régimes. Le service armé a été élevé au rang de principe supérieur par l'idée qu'il n'est pas seulement *un devoir*, mais *un droit*, le signe même de l'homme libre, seul digne de porter les armes, principe transmis par la féodalité à la démocratie suisse et adopté par elle.

Les Suisses ont résolu le problème de la défense nationale avec une claire vision des réalités. Ils estimaient que leur existence dépendait de la préparation à la guerre. Pour pouvoir combattre les grandes puissances voisines avec une chance de succès, ils s'efforcèrent d'acquérir *la supériorité de l'armement et de la tactique*, et, par la *discipline et l'esprit d'offensive*, de compenser la disproportion des ressources par l'intelligence et la prévoyance. L'obligation de servir atténuait le désavantage de leur faiblesse numérique, elle leur donna même au XV^e siècle la supériorité du nombre. Avec une population d'un million d'habitants, les Suisses pouvaient mobiliser cent mille hommes, bien armés et entraînés, alors que l'empereur d'Allemagne ou le roi de France ne disposaient que de petites armées permanentes de mercenaires, de cinquante mille hommes, renforcées, au besoin, par les milices féodales, sans cohésion.

et sans discipline. Aux armées improvisées du moyen âge finissant, les Confédérés opposèrent des troupes régulièrement constituées, des « corps de bataille » formés à l'école de la guerre, instruits aux évolutions en ordre serré, encadrés par des professionnels.

L'obligation de servir en temps de guerre, ne saurait, à elle seule, donner la victoire sans la préparation en temps de paix. Les cantons se mirent d'accord sur les mesures à prendre concernant : la conduite des opérations, le commandement, les effectifs des contingents, les lieux de rassemblement, les points à fortifier, les routes à entretenir, les postes de signaux optiques, le service des renseignements, le ravitaillement, l'armement, l'instruction, l'armement et la tactique. *La souveraineté cantonale était donc limitée au profit de l'ensemble, dans le domaine militaire.* L'armée est ainsi la plus originale et la plus ancienne de nos institutions, celle qui a le moins varié, celle qui est issue le plus naturellement, le plus logiquement, de la terre, du peuple et de l'histoire. Les Suisses avaient compris que la victoire ne s'improvise pas.

L'organisation de la défense communale était rendue difficile par la complexité du Corps helvétique, formé de villes souveraines, de communautés rurales, de pays alliés et sujets, de républiques aristocratiques ou démocratiques, de principautés ecclésiastiques et de seigneuries laïques. A ces différences politiques venaient s'ajouter les différences ethniques, les langues et les dialectes parlés par les peuples confédérés. L'unité de la nation devenait une réalité sur le champ de bataille, quand les contingents se mêlaient sous l'insigne de la croix blanche. Devant l'ennemi ce corps prenait une âme.

La Diète fédérale confirma et développa le Convenant de Sempach, en y ajoutant, après chaque campagne, des dispositions annexes, des instructions aux chefs sur l'armement et la tactique, sur la discipline de combat, les devoirs des blessés auxquels il était interdit de quitter le champ de bataille avant la fin de l'action, sur le serment au drapeau,

l'interdiction de piller, d'attaquer femmes ou filles à main armée. « Ceux qui appartiennent à une même bannière ne doivent jamais s'abandonner dans le danger, en bons et fidèles camarades, suivant l'exemple des ancêtres. » Les Cantons renforçèrent ces mesures générales par des « ordonnances de guerre » (1410, 1415, 1443, 1448, 1481, 1490).

Ce qui caractérise la tradition militaire de la Suisse, source de l'esprit de l'armée, c'est, nous l'avons vu, la *persistence de quelques principes essentiels* qui forment l'ossature de la défense nationale et sont déterminés par l'obligation de servir.

A la nécessité d'être toujours prêts, parce que leur territoire encerclé par la puissance de l'Empire était sans cesse menacé, correspondait, pour les Etats confédérés, la nécessité de mobiliser rapidement et de concentrer leurs forces en quelques jours dans les secteurs menacés, d'où obligation pour chaque soldat d'avoir ses armes et son équipement chez lui, pour le cavalier son cheval.

Afin que les armes et l'équipement soient constamment entretenus en état de faire campagne, il fallait un contrôle, une surveillance ; d'où l'institution des inspections d'armes régulières, par communes, corporations, bailliages ou seigneuries, suivies d'un examen pratique de l'aptitude à manier ces armes, individuellement et en subdivision : pratique du tir (arbalète, arquebuse, escopette), escrime à l'épée, maniement de la pique de dix-huit pieds, de la hallebarde, combat rapproché à pied et à cheval, équitation et entretien du cheval de service.

L'entraînement physique de la jeunesse se donnait par commune, obligatoirement, de 12 à 18 ans : gymnastique, saut en longueur et en hauteur, jet de pierre, lutte, course de vitesse et de fond, tir à l'arbalète, équitation, natation, jeux d'adresse. Les autorités encouragaient le tir en subventionnant les sociétés d'arbalétriers et d'arquebusiers, en offrant des prix aux meilleurs tireurs, dans les concours de villes et cantons. Les plus anciennes corporations de tir remontent au début du

XIV siècle. Plusieurs existent encore aujourd’hui. Des concours intercantonaux d’athlétisme réunissaient les équipes des cantons et alliés. Des tournois entretenaient l’audace et l’endurance des chevaliers.

Les instructeurs étaient gens d’expérience, rompus au métier des armes, de notoire valeur personnelle. Les vétérans éduquaient les jeunes classes, les pères leurs fils, les frères aînés leurs cadets. A l’enseignement pratique, au dressage physique, s’ajoutait une *éducation d’ordre moral* qui entretenait l’idée du sacrifice de l’individu à la communauté, le culte des ancêtres et l’exaltation de l’héroïsme. Les récits de combats tenaient lieu de théorie. La doctrine tactique se créait sur les champs de bataille ; la guerre restait l’école par excellence. Nul ne pouvait revêtir une haute charge publique sans avoir donné les preuves de son aptitude au commandement devant l’ennemi. Pour se marier, l’époux devait posséder un équipement de guerre complet.

L’ensemble de ces institutions, de ces coutumes, de ces traditions militaires et civiques qui se rattachent aux premières libertés des Waldstätten, a conservé sa valeur pratique. Le service obligatoire est resté la pierre d’angle de l’édifice. Aujourd’hui comme il y a six siècles, le soldat garde chez lui ses armes et son fournitment, le cavalier son cheval, pour accélérer la mobilisation. Instruction préparatoire, corps de cadets, jeunes tireurs, sociétés de tir, associations militaires viennent en droite ligne de la vieille Suisse. Au XVIII^e siècle, J.-J. Rousseau, regardant vers un passé déjà long, pouvait dire à ses contemporains : « Tout citoyen doit être soldat par devoir. Tel fut le système des Romains, tel est aujourd’hui celui des Suisses, tel doit être celui de tout Etat libre. » Ces principes, appliqués déjà par les fondateurs de la Suisse, ont été adaptés aux idées, aux circonstances et aux besoins de chaque époque de notre histoire.

Mais nous pouvons remonter plus haut encore, que la première alliance. Les milices fédérales se rattachent à la forme

la plus primitive de la société politique, aux assemblées guerrières des Helvètes, des Alémanes, des Burgondes, aux « Landsgemeinde » des hommes libres de la Suisse primitive, où, maintenant encore, le citoyen paraît l'épée au côté. Survivance des coutumes gallo-romaines, germaniques, et de l'esprit médiéval qui relient notre armée moderne aux temps les plus reculés de la civilisation, aux races qui ont vécu sur ce sol et formé ce peuple. Ce sont là, pour l'armée suisse, de respectables titres de noblesse. (G. de Reynold.)

* * *

Nous pouvons revendiquer encore un autre titre de noblesse. *Les Suisses ont été les créateurs et les maîtres de l'infanterie moderne.* Le fantassin, l'homme de pied avait disparu du champ de bataille, au moyen âge. La cavalerie seule comptait. « Le premier peuple vraiment libre qui apparaisse dans l'histoire après la chute de l'empire de Rome, est le peuple suisse, dit le général de Maud'huy, et son infanterie est la plus redoutable qu'on ait vue depuis la légion romaine. » Le service à pied, abandonné aux serfs, traînés de force au combat, était méprisé et sans gloire. Aux XII^e et XIII^e siècles, le mouvement communal des Flandres et d'Italie fit naître une infanterie qui remporta quelques succès passagers. Les archers anglais eurent leur heure de célébrité. Mais la cavalerie féodale conserva son prestige intact, jusqu'au moment où elle se heurta à une force nouvelle : les Suisses.

Pour vaincre les masses de la chevalerie cuirassée, il fallait *la naissance d'un peuple indépendant, l'éclosion d'un sentiment national, l'alliance des villes, des campagnes et des châteaux, l'effort commun des seigneurs et du peuple contre l'opresseur étranger*; il fallait une organisation et un but politique. Toutes conditions que remplissaient les Suisses. Ils étaient alors seuls capables de rendre à l'infanterie sa grandeur passée, de sortir vainqueurs du duel entre le fantassin et le cavalier. Leur

infanterie n'était plus « la piétaille » méprisée du moyen âge qu'écrasaient les lourds chevaux bardés de fer, mais une arme indépendante, capable d'affronter la cavalerie en rase campagne, de l'attaquer et de la mettre en fuite.

Au lieu de se recruter dans la seule bourgeoisie des villes, comme on l'avait vu chez les Flamands et dans les républiques italiennes, l'infanterie des Suisses réunissait sous les mêmes bannières, coude à coude, paysans, bourgeois, artisans et nobles. Des fils de chevaliers servaient dans le rang comme simples piquiers. Ce fut la cause principale de la cohésion et de la supériorité du corps de bataille des Suisses. Une contagion de bravoure rapprochait le hallebardier du chevalier, son maître et son camarade de combat. L'égalité devant le devoir et la mort fut le vrai ciment de la discipline. La *fraternité d'armes* lia en un solide faisceau ces hommes de conditions diverses, mais unis devant le danger par un idéal commun et par un serment d'une rigueur extrême. Toutes les bannières étaient groupées au centre des carrés. L'infanterie lourde, les piquiers, formait les trois premiers rangs, les hallebardiers, infanterie légère, marchaient derrière eux. Tambours et fifres, cors et cornemuses réglaient l'allure. Les arbalétriers et les escopettes se tenaient sur les côtés, prêts à escarmoucher, en « enfants perdus ».

La cavalerie était fournie par la noblesse confédérée, le vassal devait à son seigneur la « chevauchée », c'est-à-dire le service à cheval. Les couvents, les commanderies de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean, les corporations des villes envoyait à l'armée quelques centaines de lances et d'arbalétriers montés. Cette cavalerie, peu nombreuses, mais très mobile, rendait de grands services. A Morat, par exemple, les 2000 cavaliers des comtes de Gruyères, de Thierstein et de Neuchâtel se comportèrent avec intelligence et hardiesse. Ils couvrirent le rassemblement de l'armée, leur service d'exploration donna de précieux renseignements. Avec l'avant-garde de Jean de Hallwyl, ils soutinrent le choc de la cavalerie

de Bourgogne, dix fois plus nombreuse, et quand la déroute dispersa l'armée du duc, la cavalerie suisse poursuivit les fuyards jusqu'à Avenches et Payerne.

L'artillerie s'augmenta de quelques centaines de pièces, conquises dans les guerres de Bourgogne et de Souabe. Vers 1500, les Cantons possédaient un millier de bombardes, couleuvrines et fauconneaux. Bâle, Zurich, Soleure et Berne avaient des fonderies de canons. Mais l'infanterie restait l'arme principale, la reine des batailles. Les Suisses avaient détrôné la cavalerie ; elle ne devait jamais reconquérir la première place.

A l'époque de leur grande puissance (1460-1515), les Suisses exportèrent leurs méthodes et devinrent *les instructeurs de l'infanterie européenne*. Le roi de France Louis XI, fit venir 6000 Suisses au camp de Pont de l'Arche, près Rouen, en 1481, pour instruire les premiers corps réguliers d'infanterie française. En 1483, le roi Ferdinand d'Espagne confia à 10 000 Suisses le soin de former l'infanterie espagnole. Le roi de Hongrie, Venise, les princes italiens firent dresser leurs gens de pied par les piquiers des Cantons qui furent aussi les premiers maîtres des célèbres lansquenets allemands, plus tard leurs rivaux détestés. Le chroniqueur et l'humaniste Willibald Pirckheimer, de Nüremberg, déclarait en 1501 : « *Les Allemands ont reçu des Suisses leurs armes et leur discipline militaire* ».

Dans son *Histoire de la milice française* (Paris 1721), le père Daniel vante la discipline des Suisses, cause essentielle de leurs succès : « Cette discipline, jointe à leur bravoure, fut le modèle sur lequel les autres nations formèrent leur infanterie, soit les Français, les Espagnols, les Italiens, les Allemands. Jusqu'alors, aucune infanterie n'était estimée, hormis celle des Suisses. » Pirckheimer, officier à la guerre de Souabe, en 1499, constatait que « les Suisses sont obéissants à leurs chefs, en sorte que leurs décisions sont fidèlement exécutées ».

L'historien français Fieffé considère les Suisses comme

« les véritables créateurs de l'infanterie française... Ils donnèrent aux troupes françaises des leçons et des exemples, auxquels celles-ci durent plus d'une victoire. Ils apprirent aux fantassins de France à rester inébranlables devant les attaques de la cavalerie et à mourir sur le terrain confié à leur garde ».

Dans son *Histoire de l'infanterie*, l'Allemand Dellbrück compare les victoires des guerres de Bourgogne à celles des anciens Grecs, à Marathon et à Platée, « point de départ d'une nouvelle et brillante période de l'art de la guerre. Car la tactique des Suisses se répandit dans l'Europe entière et les soldats des Cantons sont les ancêtres de toutes les infantries européennes ».

L'écrivain français Brantôme, au XVI^{me} siècle, souligne l'impression rassurante que produisait la simple présence des Suisses : « Quand nous avions un corps de Suisses dans notre armée, nous nous estimions invincibles ». Et l'ambassadeur de Venise, Padavino, raconte que « l'empereur Charles-Quint avait coutume de dire qu'il n'oserait accepter la bataille contre 10 000 Suisses, quand bien même il aurait 50 000 hommes avec lui ».

Le roi de France Henri IV ne croyait pas pouvoir entreprendre une campagne sans l'appoint des Suisses, « ses chers amis alliés et confédérés, invincibles par la grâce de Dieu ».

La camaraderie, cette grande amitié des soldats, donnait aux troupes ce réconfort moral qui fait oublier l'incertitude du lendemain, chasse la tristesse et dissipe l'impression de solitude que fait naître l'éloignement du foyer familial. Chaque unité, enseigne ou compagnie devenait une grande famille : « Ordinairement, au camp des Suisses, écrivait Josias Simmler, au XVI^{me} siècle, il règne une fort grande tranquillité ; les compagnons d'armes s'aiment les uns les autres, comme s'ils étaient des frères ». (De la République des Suisses.)

Le soldat des cantons était convaincu de sa supériorité sur ses adversaires. Il était mieux armé, mieux entraîné,

mieux instruit. Les Suisses avaient inventé des armes nouvelles, originales, pratiques qui susciterent, chez eux, une façon de combattre, une tactique nationale. La hallebarde qui fut l'arme des guerres d'indépendance, la pique de dix-huit pieds, celle des guerres d'expansion et de conquêtes. Ils eurent, avec quatre siècles d'avance, l'intuition de l'ordre dispersé ; les « enfants perdus », déployés devant le front, peuvent être considérés comme les ancêtres des tirailleurs.

(A suivre.)

Major P. de VALLIÈRE.